
ATTESTATION PERMANENTE

Dérogation de déplacement Exploitant(e) agricole

En application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire :

Je soussigné(e) :

Exploitant(e) agricole sur la (les) commune(s) de :

.....

Sur l'exploitation dont le N° SIRET :

Certifie sur l'honneur que mon déplacement ne peut être organisé sous forme de télétravail ou ne pouvant être différé, est lié aux motifs suivants, autorisés dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

- Déplacement entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité agricole ;
- Déplacement nécessaire pour les besoins de l'exploitation agricole.

Cette attestation est valable à compter du 30 octobre 2020 et pour une durée illimitée, liée aux mesures de lutte contre la propagation du virus Covid-19.

Pour faire valoir ce que de droit,

Signature de l'exploitant(e) agricole